

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS BFC

Séance du 10 décembre 2025

Délibération du CA

Objet : Tarifs de location des stands exposants au salon Campus Cook 2026

Document(s) joint(s) : annexe détaillant les tarifs exposants

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;

Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous Bourgogne Franche-Comté adopté en sa séance du 7 mars 2024 ;

Exposé des motifs :

Le Crous BFC organise les 20 et 21 mai 2026 le salon national de la restauration du réseau des Crous : Campus cook. A cette occasion, 150 exposants et 1500 personnels de la restauration des Crous seront réunis au palais des congrès de Dijon.

Le Crous propose un tarif de location de surface nue, de surface équipée ainsi qu'un boîtier électrique aux exposants.

Article unique :

Le conseil d'administration approuve les tarifs exposants annexés à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité / à la majorité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Quorum atteint : oui
Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Besançon

Le 10 décembre 2025

La Présidente du Conseil d'administration,
Nathalie ALBERT-MORETTI,


Rectrice de la région académique Bourgogne
Franche-Comté
Rectrice de l'académie de Besançon
Chancelière des universités